



Déclaration du Gouvernement zimbabwéen

David Coltart, Ministre de l'Éducation

Le Zimbabwe partage la vision d'une éducation de qualité pour tous du Partenariat mondial pour l'éducation et cherche à développer de solides partenariats internationaux afin de concrétiser cette vision pour les enfants du pays.

Le Zimbabwe a mis au point l'un des meilleurs systèmes éducatifs d'Afrique dans les années 80 et affiche quelques-uns des plus forts taux d'alphabétisation des adultes sur le continent. Tous les membres de notre gouvernement d'union nationale sont fermement engagés à rétablir le système éducatif du Zimbabwe. Ces deux dernières années, nous avons opéré d'importantes améliorations, sous forme notamment de réouverture d'établissements scolaires, de fourniture de manuels scolaires de base à tous les élèves du primaire et d'élaboration d'un solide plan sectoriel quinquennal.

En ma qualité de ministre de l'Éducation, des Sports, des Arts et de la Culture du Zimbabwe, je promets que nous maintiendrons nos acquis, dont nous sommes fiers, en matière de parité filles-garçons au niveau de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, ainsi que l'élargissement de l'accès à une éducation de base de qualité, en ce qui concerne surtout les orphelins et les enfants vulnérables.

Nous nous attacherons :

1/ à établir une référence nationale des taux d'alphabétisation au primaire en 2012, à suivre de près ces taux et à les améliorer en adoptant des mesures comme l'intégration du

développement de la petite enfance dans toutes les écoles primaires, le perfectionnement professionnel des enseignants et l'octroi de subventions scolaires basées sur les effectifs et destinées à améliorer la qualité. Nous ciblons une augmentation de 10 points de pourcentage du taux de réussite aux examens de fin d'études primaires d'ici à 2015 ;

2/ à accroître de 75 % le niveau de financement de l'éducation de base par les fonds publics intérieurs, en le faisant passer de 469 millions de dollars (2011) à 822 millions en 2014, ce qui profitera à plus de 4 millions de jeunes apprenants zimbabwéens ;

3/ à compenser les frais de scolarité de 700 000 orphelins et enfants vulnérables en 2010 — le Zimbabwe ayant déjà aboli les frais de scolarité au primaire en milieu rural — et à interdire l'expulsion des apprenants pour non-paiement des cotisations parentales, en réformant la réglementation scolaire ; nous réduirons par ailleurs le nombre d'abandons au primaire et accroîtrons le taux de passage au premier cycle du secondaire, grâce à une réduction progressive des frais de scolarité et des cotisations obligatoires ;

4/ à instituer un programme majeur de deuxième chance et de formation axée sur les compétences à l'intention des enfants non scolarisés et des jeunes défavorisés, en particulier les orphelins et les enfants vulnérables.